

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE – RENDU

SEANCE DU 12 MARS 2018

Présents : MM. SANS, RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH,

Absente excusée : Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : Madame DALLA-ZANNA Rosanna

Ouverture de la séance à 20 h 35.

ORDRE DU JOUR

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12/02/2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°- Monsieur le Maire donne la parole à Madame MENDEZ représentant le bureau d'études E2D pour exposer les axes directeurs du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Un débat a été ouvert. Monsieur le Maire a ensuite pris acte des échanges qui seront formalisés sur le PADD.

Voir le compte rendu rédigé par le bureau d'étude annexé au présent document résumant les points débattus par les conseillers municipaux. »

2°- Monsieur le Maire présente **le compte de gestion 2017** dressé par Madame DUFART, Receveur Municipal qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- **629 098,06 € pour la Section d'Investissement**
et de **57 320,47 € pour la Section de Fonctionnement**

Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3°- Monsieur le Maire présente **le compte administratif de l'exercice 2017** qui s'élève à la somme de :

Section Fonctionnement

Dépenses : 2 378 524,87 €

Recettes : 2 435 845,34 €

Soit un résultat positif de **57 320,47 €**.

Section Investissement

Dépenses : 944 955,78 €

Recettes : 315 857,72 €

Soit un résultat négatif de **629 098,06 €**.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame SAINT-SUPERY doyenne de la séance, soumet au vote ces résultats.

Après discussion, le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4°- Après avoir examiné le compte administratif 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents **d'affecter le résultat de fonctionnement 2017** ainsi qu'il suit :

Art 1068 - Recettes Investissement : 636 867,34 €

Art 002 - Recettes Fonctionnement : 2 272 516,18 €

- 5° - a) Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une aide financière peut être demandée à la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour les travaux de modification et de révision du PLU.
- b) Il demande également que soit annulée la délibération du 16/10/2017 relative à la modification du PLU. Une nouvelle décision doit être prise en supprimant le point relatif à la zone des Caussades.
Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.
- 6° - Lors de la séance du 25/01/2018, il avait été examiné le marché de sous-traitance présenté par la Société SPACIOTEMPO en faveur de la Société « PELOUSES VERTES ». En raison d'une erreur commise par la société SPACIOTEMPO dans le montant du marché sous-traité, il y a lieu d'annuler ce marché de sous-traitance et de le remplacer par le marché de sous-traitance en faveur de la société PELOUSES VERTES pour un montant H.T de 6 146 €.
Marché de sous-traitance adopté à l'unanimité des membres présents.
- 7° Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la réfection de la toiture de type terrasse de la salle de judo qui n'est plus étanche. Après consultation de diverses entreprises il propose que l'Entreprise Comminges Bâtiment réalise ses travaux pour un montant H.T de **12 074,75 €.**
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 8°- Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu en raison des intempéries de cet hiver de prolonger le délai de réalisation des travaux d'extension de la Maison de la Santé jusqu'au 26 janvier 2018.
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 9° - Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe financière annuelle prévisionnelle de 10 000 € maximale pour la part communale.
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 10° - Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le matériel informatique des deux écoles est ancien et qu'il y a lieu de le remplacer afin de permettre l'utilisation des logiciels pédagogiques actuels ainsi qu'une meilleure connexion internet.
Monsieur le Maire donne lecture du projet d'équipement réalisé par Monsieur MUL, Enseignant référant aux usages du Numérique. Des devis ont été établis. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de :
- Alt Sysnet de Cazères (31) pour un montant H.T de **3 664,92 € ;**
 - Bis Répétita de l'Union (31) pour un montant H.T de **2 618,33 €**
- et de demander l'aide financière du Conseil Départemental
Décisions adoptées à l'unanimité des membres présents.
- 11° - Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de sécurisation du carrefour de la RD 817 et la RD 62 A. Ces travaux d'urbanisation impliquent une double maîtrise d'ouvrage : la commune pour la conception et la réalisation du bordurage, des trottoirs et de l'assainissement pluvial et le Conseil Départemental pour la réalisation et la conception de la chaussée. Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre « communale » à la Société AXE INGENIERIE qui présente une offre pour un montant H.T de **8 500 €.**
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 12° - Afin de pourvoir au départ à la retraite d'un adjoint technique. Monsieur le Maire propose de compléter en premier lieu un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 24 h. Cette proposition a été validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le poste d'Adjoint Technique à 24 heures doit être supprimé et un poste d'Adjoint Technique à 35 heures doit être créé.
Décisions adoptées à l'unanimité des membres présents.

13° - Monsieur le Maire propose d'acheter un chariot supplémentaire pour le stockage des dalles plombantes de la salle de sports. Ce matériel proposé par la Société SAVOY Equipement de Decazeville (12) pour un montant H.T de **1 440 €**.
Achat adopté à l'unanimité des membres présents.

14° - Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite auprès des riverains de la route de la Goutille et de la côte du Barrail afin d'instaurer un sens unique. Selon les réponses obtenues, un sens unique sera instauré dans le sens de la descente et un panneau « STOP » sera posé au bas de la côte du Barrail.

15° - **Informations, questions diverses** :

- a) Schéma Départemental en faveur des personnes âgées : réunion le **16/03/18** de **9 h à 12 h** à l'antenne du Conseil Départemental à Saint-Gaudens.
- b) Schéma Départemental en faveur des personnes en situation de handicap : réunion le **16/03/18** de **14 h à 16 h** à l'antenne du Conseil Départemental à Saint-Gaudens.
- c) Une étude sur la mise en place d'une police municipale pluri-communale est en cours entre les communes de Boussens/Cazères et Martres-Tolosane.
- d) Un projet de contrôle de l'accès à l'école par un système numérique extensible à tous les bâtiments communaux est à l'étude, ceci afin de satisfaire aux exigences du plan Vigipirate.
- e) Une journée citoyenne sera organisée sur la Commune au mois de mai ou juin 2018.
- f) Présentation du projet de fleurissement de la Commune ainsi que de l'habillage de la colonne « Morice ».
- g) Une réunion pour le dispositif « voisins vigilants » va être organisée.
- h) Madame GERARD informe qu'il y aura une soirée jazz le **13.04.2018**.
- i) Madame TOUZANNE informe que la chasse aux œufs se déroulera le **31.03.2018** de 14 h à 17 h.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 30.

Fait à Boussens, le 12 mars 2018

Le Maire,
C. SANS



	COMMUNE DE BOUSSENS MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME			 
	Rédacteurs : MF MENDEZ	12/03/2018	CR 9 : Révision du PLU	

**PROCES VERBAL DE REUNION :
Débat du Conseil municipal – 12 mars 2018**

Feuille de présence

Voir feuille de présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- Présentation d'éléments de diagnostic territorial et du PADD.
- Débat sur le PADD

Support de présentation joint

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et organise un tour de table où chacun se présente.

Le bureau d'études présente les éléments de diagnostic justifiant les choix du Projet, puis le PADD.

SYNTHESE DES ECHANGES

Corrections à apporter aux documents :

- Dans le rapport de présentation, vérifier l'évolution démographique, qui confirmera probablement le vieillissement de la population par augmentation de la tranche d'âge des plus de 50 ans
- Corriger certaines erreurs sur les secteurs qualifiés de problématiques pour le manque de trottoirs :
 - Chemin du Pic du Midi est un chemin communal, où il n'y a pas lieu de rechercher des trottoirs
 - Mettre en vert la rue du Vallon
 - La côte de Barail très pentue est peu utilisée pour la marche à pieds. Vérifier la partie haute : elle devrait être en vert car il existe des trottoirs en enrobés
- Noter que l'entonnoir qui sert de réceptacle aux eaux de ruissellement dirigée vers le ruisseau de Pentens, s'appelle la « doline du Pradet »
- Cité de La Lanne et non Lalanne.

Débat sur les orientations du PADD

À propos de l'axe n° 1 :

Les élus soulignent l'importance de l'accueil de ménages d'actifs dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune ; le constat est qu'actuellement la plupart des transactions immobilières concernent des acquisitions de pavillons par des personnes âgées.

Le phasage des opérations entre les 3 quartiers de développement envisagés n'est pas à ordonnancer. (supprimer les numéros d'ordre sur la carte).

À propos de l'axe n° 2 :

Les élus rappellent que les zones d'activités relèvent de la responsabilité de la Communauté de communes.

La zone du Sansonnet (5 ha) relève des choix de l'EPCI ; en compatibilité avec le SCOT, Boussens constitue le pôle industriel, avec Martes-Tolosane, du Sud Toulousain.

À propos de l'axe n°3 :

La gare est un atout majeur pour la commune. L'amélioration de la qualité du devrait lever un frein à l'attractivité résidentielle de la commune. L'amélioration des liaisons entre les quartiers du plateau, dans le secteur des Boïdures et le village est une perspective possible à plus long terme, sous réserve d'aménagements coûteux pour les traversées des infrastructures : Canal de Saint-Martory et départementale.

Les projets d'aménagement des carrefours sont d'actualité.

À propos de l'axe n° 4 :

Les élus confirment l'intérêt de prévoir des espaces publics de qualité au sein des futures opérations d'aménagement. Concernant l'aménagement d'un espace public de transition entre le coteau, il s'agit actuellement d'un terrain privé ; cela peut faire l'objet d'un projet à plus ou moins long terme.

Communication

Article de 2 pages à faire pour une parution fin juin ; envoi aux élus : 1^{er} juin

Faire un court article pour le site Internet de la Commune sur l'avancement de la procédure